



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE RESTAURATION LORS DES WEEK-ENDS D'OUVERTURE « *PRELUDE* » DU CENTRE POMPIDOU FRANCILIEN

COMPTOIR-CAFE EPHEMERE

LETTRE DE CONSULTATION

1. Objet

a. Autorité gestionnaire

Le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou
Etablissement public administratif
Place Georges-Pompidou
75004 Paris

b. Projet et programmation culturelle

Le Centre Pompidou ouvrira à l'automne 2026 son nouveau pôle francilien à Massy : la Fabrique de l'Art, un bâtiment de 30 000 m² dédié à la conservation des collections et à la création artistique. Pour cette première ouverture au public, le Centre Pompidou propose trois weekends de programmation artistique sous forme d'un parcours de déambulation visuelle et sonore, gratuit, destiné en priorité aux habitants de Massy et de l'Essonne.

Ces weekends proposent un parcours de déambulation à travers les futurs espaces de réserve du bâtiment, articulé autour d'œuvres sonores et visuelles. Le parcours prend naissance à l'extérieur, traverse l'accueil et la salle ateliers/café, offre une vue sur les réserves via une fenêtre, puis monte vers le grand espace d'exposition du premier étage, les salles d'ateliers et de réserves, avant de s'achever sur le belvédère au deuxième étage.

Ce parcours sera enrichi d'une programmation vivante :

- ateliers à destination du jeune public ;
- performances ;
- conférences et ateliers pour tous les publics et ;
- visites commentées du bâtiment.

Le Centre Pompidou Francilien recherche un prestataire de restauration (comptoir café éphémère) pour l'accompagner lors de ces weekends et proposer une offre de restauration conviviale et chaleureuse.

- Samedi 17 octobre – Dimanche 18 octobre 2026
- Samedi 24 octobre – Dimanche 25 octobre 2026
- Samedi 31 octobre – Dimanche 1er novembre 2026

L'accès sera gratuit.

c. Objet de l'autorisation

La présente consultation a pour objet de désigner, dans le cadre d'une autorisation du domaine public, l'opérateur économique chargé de la restauration sous forme de « café éphémère » destinés aux usagers des week-ends d'ouverture du Centre Pompidou Francilien « *Prélude* ». La cible principale sont les familles, de par l'implantation de ce comptoir café éphémère dans la salle qui accueillera tout au long de ces weekends des ateliers destinés aux enfants.

L'autorisation emporte occupation temporaire du domaine public du Centre Pompidou, non constitutive de droits réelles, en application des articles L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2122-3 et L. 2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

La présente procédure ne constitue ni un marché public ni une concession de services soumis au Code de la commande publique.

L'autorisation est délivrée à titre précaire, personnel et révocable. Elle est attribuée au besoin de cette seule activité autorisée.

2. Modalités d'attribution de l'autorisation

La présente autorisation d'occupation du domaine public n'est pas allotie.

Elle porte sur l'ensemble des week-ends prévus dans le cadre de la présente consultation et fera l'objet d'une attribution unique à un seul titulaire.

3. Conditions de l'autorisation

a. Emplacement

L'emplacement prévisionnel principal consistera en un comptoir situé dans la « salle comptoir » du Centre Pompidou Francilien. Pour faciliter la bonne exécution des activités du titulaire, il sera mis à disposition la salle « office traiteur », un espace d'environ 50 m² communiquant avec la salle comptoir.

La présence de l'exploitant est autorisée sur les créneaux visés à l'article 1 comme suit :

- Samedi 17 octobre – Dimanche 18 octobre 2026
- Samedi 24 octobre – Dimanche 25 octobre 2026
- Samedi 31 octobre – Dimanche 1er novembre 2026

Un plan des espaces est annexé à la Convention d'occupation du domaine public (Annexe 1).

b. Contraintes techniques particulières

L'emplacement bénéficiera d'un accès à l'électricité et à l'eau courante.

Pour des raisons techniques et d'organisation, le titulaire devra obligatoirement emprunter l'accès pompier pour toute entrée et sortie du site, ainsi que pour les opérations d'installation et de désinstallation. Aucune dérogation à cette obligation ne pourra être accordée sans l'autorisation préalable du Centre Pompidou.

c. Conditions financières

L'occupation du domaine public donne lieu au versement d'une redevance par le titulaire de l'autorisation.

Le montant de la redevance est constitué :

- d'une part fixe, correspondant à un montant forfaitaire de un euro (1 EURO) ; et
- d'une part variable, correspondant à un pourcentage du résultat direct réalisé au titre de l'exploitation, dont le taux est proposé par le candidat dans son offre.

Le résultat direct correspond à la différence entre les recettes directes réalisées et les charges directes liées à l'exploitation.

Les candidats renseignent, dans le cadre de présentation des offres, le tableau prévu à cet effet, présentant leurs éléments prévisionnels de recettes et de charges directes ainsi que le résultat direct prévisionnel qui en découle. Ces éléments sont fournis à titre estimatif et ne constituent pas la base de calcul de la redevance.

La part variable de la redevance est calculée sur la base du résultat direct effectivement réalisé au titre de l'exploitation, selon les modalités définies dans l'autorisation d'occupation du domaine public.

d. Conditions minimales d'exploitation

Le titulaire s'engage à exploiter l'emplacement dans le respect des réglementation applicables à son activité, notamment en matière de norme d'hygiène, de sécurité et de salubrité. Il veillera au maintien de la propreté du site et à l'évacuation des déchets selon la réglementation interne du Centre Pompidou.

Le titulaire devra disposer de l'ensemble des autorisations, assurances et équipements nécessaires à l'exploitation de son activité et respecter les jours et horaires d'occupation fixés par l'autorité gestionnaire.

4. Durée et lieu d'exécution

a. Durée de l'occupation

L'autorisation est délivrée pour les dates suivantes

- Samedi 17 octobre – Dimanche 18 octobre 2026
- Samedi 24 octobre – Dimanche 25 octobre 2026
- Samedi 31 octobre – Dimanche 1er novembre 2026

L'autorisation est circonscrite à ces seules dates et ne peut être renouvelée.

b. Délai d'exécution

Les délais d'exécution ainsi que tout élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du contrat.

c. Lieux d'exécution

Le Centre Pompidou Francilien
6 avenue du Maréchal Koenig
91300 Massy

5. Visite

Une visite sera organisée afin que les candidats puissent comprendre les contraintes et sujétions induites par le site. Les candidats sont invités à solliciter cette visite en envoyer un courriel à l'adresse suivante :

achat@centrepompidou.fr

6. Conditions de participation et modalités de réponses

Les candidats doivent obligatoirement remplir le cadre de présentation de leur offre joint à la présente lettre de consultation.

Les candidats doivent obligatoirement remplir le cadre de présentation de leur offre joint à la présente lettre de consultation.

Les candidats sont invités à remettre leur offre par voie électronique à l'adresse suivante : achat@centrepompidou.fr.

Lorsque le volume des fichiers constitutifs de l'offre excède la taille maximale autorisée pour l'envoi par courrier électronique, les candidats devront utiliser la plateforme [France Transfert](#) pour transmettre leur offre. Dans ce cas, le lien de téléchargement des fichiers devra être adressé à l'adresse suivante : achat@centrepompidou.fr.

L'offre doit être reçue au plus tard à la date et heure limite suivante : **21 septembre 2026 à 12h.**

A défaut, la candidature ne pourra pas être retenue.

7. Documents requis

Les candidats devront remettre obligatoirement les documents et renseignements suivants :

Un justificatif d'immatriculation	Justification de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce (KBIS de moins de 6 mois)
Une attestation d'assurance	Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle de moins de 6 mois en cours de validité
Le contrat d'occupation du domaine public	Dûment complété
Le cadre de présentation de l'offre (<i>joint à la présente lettre de consultation</i>)	La présentation de l'offre comprenant : • Une présentation succincte du candidat • Une présentation du concept de restauration proposé • Une liste de référence ou expérience similaire • Une proposition financière

8. Examen des offres

L'autorisation sera attribuée au candidat qui a obtenu la meilleure note sur 100 points au regard des critères d'analyse cités ci-après :

Critères	Points
1.1 Qualité et adéquation de l'offre de restauration <i>Seront appréciés :</i> • <i>Le caractère léger et adapté à la consommation sur le « pouce »</i> • <i>La qualité, saisonnalité et fraîcheur des produits</i> • <i>L'attractivité et la diversité de la carte (option végétarienne)</i>	50
1.2 Démarche environnementale, ancrage local & circuits courts <i>Seront appréciés :</i> • <i>Le recours aux circuits courts et aux producteurs d'Ile de-France pour au moins une partie de la carte (le candidat est invité à présenter ses fournisseurs ainsi que la part de ses approvisionnements en circuits courts s'il en dispose)</i> • <i>Les actions mises en œuvre en matière de réduction des déchets et emballages</i> • <i>L'implantation ou activité déjà existante à Massy ou dans ses alentours</i>	25
1.3 Accessibilité tarifaire de l'offre <i>Seront appréciés :</i> • <i>Le niveau du panier moyen proposé</i> • <i>La cohérence des tarifs avec le public visé (habitants de Massy et de l'Essonne, familles, jeunes actifs franciliens amateurs d'architecture, de culture et de création contemporaine)</i>	15
1.4 Niveau de la redevance proposée <i>Sera apprécié le taux de la part variable de la redevance proposé par le candidat exprimé en pourcentage du résultat direct réalisé au titre de l'exploitation.</i> <i>NB : la notation sera établie en fonction du taux proposé par chaque candidat. Le résultat direct prévisionnel présenté par le candidat permet simplement d'apprécier la cohérence de la proposition mais ne servira de base de calcul à la redevance définitive.</i>	10

L'offre est valide pour une durée de 120 jour calendaire à compter de la date de remise des offres.

9. Renseignements complémentaires

Les candidats sont invités à adresser leurs éventuelles questions supplémentaires aux adresses suivantes : achat@centrepompidou.fr ; remi.dornel@centrepompidou.fr

10. Négociation

Le Centre Pompidou se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec un ou plusieurs candidats ayant remis une offre.

La négociation pourra notamment porter sur les conditions techniques, financières et économiques de l'offre, y compris sur le taux de la part variable de la redevance.

Le Centre Pompidou pourra également attribuer l'autorisation au regard des offres initiales, sans engager de négociation.

11. Attribution du contrat

L'autorité gestionnaire se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation sans indemnisation des candidats.

En cas d'attribution, tous les candidats seront avisés par courriel des résultats de la consultation.